



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que :

Le conseil municipal adoptera le budget 2022 de la Municipalité d’Eastman lors de sa séance extraordinaire qui se tiendra lundi le 31 janvier 2022 à 8h30, à huis clos par visioconférence, tel que requis par l’arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Les délibérations du conseil municipal lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2022.

Donné à Eastman, ce 18 janvier 2022

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier